

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (35)/14.20
Date de publication : 26 novembre 2014

TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION

Date : 9-11 décembre 2014

Lieu : salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 3 de l'ordre du jour

**Le point sur la riposte au sida dans le programme de
développement pour l'après-2015**

Documents complémentaires pour ce point de l'ordre du jour : aucun

Actions requises lors de cette réunion – le Conseil de coordination du Programme est invité à :

107. *prendre note* du rapport ;
108. *réaffirmer* son engagement à mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, comme convenu lors de sa 34^{ème} réunion et donc à *accueillir favorablement* le Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, son objectif 3, « Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges », et en particulier la cible 3.3, « d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme... » ;
109. *encourager* les États Membres à promouvoir les décisions du Conseil de coordination du Programme allant dans ce sens afin qu'elles soient pleinement prises en compte dans le document final sur le programme de développement pour l'après-2015 ;
110. *reconnaître* qu'il n'est possible de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 que si personne n'est laissé pour compte et en conséquence *encourager* les États Membres à plaider en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformations, inclusif et ambitieux, ancré dans le respect, la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme pour tous ;
111. *reconnaître* la nécessité d'analyser et d'évaluer plus avant la capacité des Nations Unies à relever les défis de l'après-2015 et *mettre l'accent sur* la valeur de l'expérience du Programme commun à cet égard, en particulier concernant la collaboration multisectorielle et les partenariats autour d'enjeux spécifiques associant les États Membres, le système international et la société civile ;
112. *reconnaître* que le Programme commun constitue une plate-forme commune et utile pour la responsabilisation, s'agissant de mettre fin à l'épidémie de sida, et que son modèle de gouvernance inclusif, en particulier la participation de la société civile et des populations les plus touchées, peut être considéré comme pertinent pour tenir d'autres engagements de l'après-2015.

INTRODUCTION

1. Le programme de développement pour l'après-2015 offre une chance historique à la communauté internationale, celle d'initier une transformation d'envergure pour passer du développement pour les plus démunis au développement durable pour tous, et d'un modèle d'aide propre au vingtième siècle et dépassé à l'appréhension des défis mondiaux dans le cadre de partenariats. Concernant le sida, cela signifie s'appuyer sur les progrès obtenus à ce jour pour créer une riposte durable fondée sur les principes de responsabilité partagée et de solidarité mondiale et sur l'ambition de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030.
2. Depuis l'annonce par le Secrétaire général des Nations Unies, il y a deux ans, de la création du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, et le lancement d'un ensemble de consultations nationales et de consultations thématiques globales exhaustives et sans précédent, la communauté internationale a fait beaucoup de chemin. Les États Membres se sont mis d'accord sur un cadre proposant 17 objectifs et 169 cibles pour les 15 prochaines années, présentés dans le rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable (GTO). Ce cadre a été globalement très bien accueilli, et ce à juste titre.
3. L'année prochaine, les États Membres négocieront la forme définitive du programme pour l'après-2015. Comme l'a fait remarquer M. Ban Ki-moon, la 69^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être « la plus importante en une génération et pour une génération entière »¹. Il nous incombe, et c'est aussi une chance, de nous assurer que cette session est capitale pour toutes les bonnes raisons – et qu'elle restera un symbole de la collaboration internationale dans ce qu'elle a de meilleur, un moment lors duquel les États Membres ont décidé ensemble de ce qu'il convenait de faire pour assurer un avenir durable, inclusif et sain à la planète et à ses habitants.
4. En juillet 2014, en choisissant de saisir cette chance, le présent Conseil a pris une décision audacieuse et historique. Il a appelé les États Membres et le Programme commun des Nations Unies à rechercher « un engagement clair dans le programme de développement de l'après-2015 pour mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique et en tant qu'obstacle au développement durable en général d'ici à 2030 ». Juste après la réunion, le Président et le Vice-président du Conseil ont communiqué cette décision au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général. Cet appel a été repris dans le rapport du GTO, où les États Membres demandent que « mettre fin, d'ici à 2030, aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme » soit l'une des neuf cibles concrètes de l'objectif proposé pour la santé.
5. Cependant, malgré un engagement politique fort pour mettre fin à l'épidémie de sida, et alors que beaucoup d'objectifs et de cibles font encore l'objet de discussions, la

¹ Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon, Discours d'ouverture de la 69^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, New York, 16 septembre 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.un.org/sg/statements/index.asp?nid=7996>

riposte au sida ne peut se permettre de baisser sa garde. Nous devons continuer à travailler de façon coordonnée pour qu'un engagement à mettre fin à l'épidémie de sida à l'horizon 2030 figure dans le programme de développement pour l'après-2015, avec d'autres objectifs et cibles créant un environnement favorable à des ripostes au VIH efficaces. Il est important que le programme ne laisse personne sur le bord du chemin et soit centré sur l'égalité des sexes. Nous devons poursuivre nos efforts pour intégrer des indicateurs tenant compte du VIH au programme afin d'encourager et de suivre les actions visant les déterminants sociaux, politiques et économiques du VIH et de la santé. Il est important de préserver l'engagement politique pour mettre fin à l'épidémie, non seulement pour avoir l'attention du monde politique, disposer de ressources adéquates et suivre les progrès du programme de développement pour l'après-2015, mais aussi pour créer une plate-forme solide pour un examen de haut niveau des progrès réalisés par rapport aux dix cibles de la Déclaration politique sur le VIH et le sida, à la Conférence internationale sur le sida de 2016 et aux engagements qui seront pris cette année-là, notamment lors de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida et de la reconstitution des ressources du Fonds mondial, ainsi que pour la stratégie 2018-2021 de l'ONUSIDA.

6. Le présent document :
 - a) fait le point sur les avancées du processus d'élaboration du programme pour l'après-2015 en lien avec la riposte au sida et propose notamment une analyse du rapport du GTO ;
 - b) présente l'engagement de l'ONUSIDA dans le débat sur l'après-2015 ;
 - c) encourage les États Membres et le Programme commun à poursuivre leurs efforts pour qu'une place adéquate et importante soit accordée à la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015.

POINT SUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME POUR L'APRÈS-2015

État actuel des discussions

7. Les thèmes de la sécurité, du terrorisme, du changement climatique, du développement, de l'élimination de la pauvreté, de l'éducation et de la santé, et Ebola en particulier, ont dominé les discussions pendant la semaine d'événements de haut niveau de la 69^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien qu'il s'inscrive dans une période troublée, le programme pour l'après-2015 a suscité une attention considérable, et nombre des débats ont porté sur l'obligation d'accomplir ce qui reste à faire au regard des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la nécessité de briser les cloisonnements et l'importance des droits, de la question du genre, de l'environnement, de la santé et de l'éducation – souvent en recourant aux nouvelles technologies et à des approches innovantes pour favoriser les transformations et produire des résultats. Les modalités du processus intergouvernemental menant au Sommet de septembre 2015 font encore l'objet de discussions.
8. Depuis la précédente réunion du Conseil, plusieurs événements importants se sont produits en lien avec le processus d'élaboration du programme pour l'après-2015. S'appuyant sur les bases posées par le rapport du Groupe de haut niveau, les

consultations nationales et les consultations thématiques globales pilotées par les Nations Unies, le rapport du Secrétaire général des Nations Unies « Une vie décente pour tous » et des positions régionales comme la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, le GTO a terminé ses travaux qui ont duré 18 mois et publié son rapport en juillet 2014. L'Assemblée générale a accueilli favorablement ce rapport et décidé qu'il servirait de base principale pour l'intégration d'objectifs de développement durable au programme de développement pour l'après-2015, tout en précisant que d'autres apports seraient pris en considération². D'autres processus sont en cours et plusieurs propositions concernant le cadre ont été faites. Certaines d'entre elles, qui concernent la riposte au sida, sont décrites ci-après.

9. **Le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable** a présenté son rapport final devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 12 août 2014, à l'issue de sa treizième et dernière réunion. Le cadre comporte 17 objectifs (relatifs au genre, à l'inégalité, à la santé, au changement climatique, à l'emploi et à l'éducation notamment) et 169 cibles. Ce rapport fait l'objet d'une analyse plus approfondie plus loin dans ce document (*pages 8 à 11*), en relation avec les questions essentielles pour la riposte au sida.
10. **Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable** a présenté son rapport devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 août 2014, à l'issue de sa cinquième et dernière session. Ce rapport évalue les besoins de financement, les flux de financement actuels et les sources de financement potentielles. Il prend en considération les « besoins » au sens large du programme de développement pour l'après-2015 – qu'ils soient liés à l'élimination de la pauvreté et de la faim, aux investissements nationaux, notamment pour les infrastructures, le développement rural, l'adaptation et le développement résilient face au changement climatique, ou aux biens publics mondiaux, y compris pour la protection de l'environnement mondial et la lutte contre le changement climatique³. Le rapport précise que les besoins sont immenses et les défis à relever pour les satisfaire colossaux mais surmontables. Il conclut que l'épargne mondiale existante, tant publique que privée, serait suffisante pour répondre aux besoins mais que les modes d'investissement actuels ne sont pas adaptés à la mise en œuvre d'un développement durable. Le Comité identifie des difficultés comme la faible attractivité de l'investissement dans le développement durable par rapport à d'autres opportunités à court terme, ainsi que les pressions concurrentes majeures s'exerçant sur les ressources publiques qui limitent les investissements publics.
11. Le Comité conclut qu'aucune solution unique ne sera adéquate – une série de mesures politiques sera nécessaire et les gouvernements devraient être encouragés à choisir et combiner, parmi celles proposées, les mieux adaptées à leur situation. Il souligne l'importance fondamentale de l'appropriation par les pays et la nécessité de financements plus diversifiés, soutenues par un partenariat mondial renforcé en faveur d'un développement durable.

² A/RES/68/309, 10 septembre 2014.

³ Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, Rapport devant l'Assemblée générale des Nations Unies, 2014. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/315&Lang=E

12. Le rapport présente des options pour renforcer la mobilisation de financements publics et privés nationaux et internationaux et de financements mixtes, notamment à travers des partenariats innovants. Il formule plusieurs recommandations, notamment la mise en commun des ressources, le renforcement de la facilitation des échanges commerciaux et l'intégration du commerce aux politiques de développement, qu'il conviendrait d'appliquer en adoptant une approche pluripartite, centrée sur l'humain et inclusive pour obtenir des résultats concrets sur le terrain. Il souligne que la mobilisation de financements requiert un environnement favorable, ce qui nécessitera une cohérence systémique renforcée et une gouvernance économique mondiale.
13. Depuis plusieurs années déjà, la riposte au sida s'est emparée de ces questions, et de la diversification des financements en particulier. À travers le programme sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale, la riposte mondiale a commencé à prendre en compte la nécessité d'approches innovantes pour diversifier les financements dans un paysage du financement qui évolue.
14. ***Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable***, principale plate-forme des Nations Unies qui traite du développement durable et cherche à renforcer l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, s'est réuni pour la deuxième fois du 30 juin au 9 juillet 2014, sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies. Le segment ministériel du Forum s'est concentré sur le thème Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable.
15. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est félicité des acquis obtenus par la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et a convenu que bien qu'ils soient loin d'avoir tous été atteints, ces objectifs étaient au final un succès. Il a renouvelé son engagement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable et affirmé la nécessité d'élaborer un programme pour l'après-2015 « solide, ambitieux, inclusif et centré sur l'humain » qui s'appuiera sur les expériences et les leçons tirées des OMD, de mener à bien les tâches inachevées et de relever les nouveaux défis⁴. Les discussions ont surtout porté sur l'inégalité, le changement climatique et les moyens de mise en œuvre. La transformation économique structurelle et la création d'un système d'échanges commerciaux mondial encourageant le développement durable ont été identifiées comme des questions majeures dont il faut s'emparer⁵.
16. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable se réunira pour la troisième fois du 26 juin au 8 juillet 2015, pour débattre du thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et l'examen – le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 ».

⁴ Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, 9 juillet 2014. Disponible ici : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2014/L.22&Lang=E

⁵ Kantrow, L., « Means of implementation for sustainable development », Forum politique de haut niveau pour le développement durable, 30 juin 2014. Disponible ici : <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10589kantrow.pdf>

17. **Une série d'événements, de débats thématiques et de bilans de haut niveau** ont été organisés par le Président de l'Assemblée générale pendant la 68^{ème} session de l'Assemblée générale. Comme l'indiquait le précédent point du Conseil de coordination du Programme sur la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015, certains de ces événements étaient consacrés à la contribution des femmes, de la société civile et des jeunes au programme de développement pour l'après-2015 et au rôle des partenariats.
18. En juin, un événement de haut niveau sur le thème Contributions des droits de l'homme et de l'État de droit au programme de développement pour l'après-2015 a été organisé. Les participants ont reconnu que les droits de l'homme et l'État de droit n'étaient pas pleinement intégrés aux OMD et fait observer qu'un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformations, inclusif et centré sur l'humain devait être fondé sur les principes de non-discrimination, d'égalité, de participation et de responsabilisation, et respecter toutes les normes internationales relatives aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels⁶.
19. Les 11 et 12 septembre 2014 à New York, le Président de l'Assemblée générale a organisé un bilan de haut niveau pour donner aux États Membres la possibilité de contribuer au rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies. Quatre débats ont été organisés à cette occasion, le premier consacré aux résultats et aux principaux messages des événements de haut niveau et des débats thématiques organisés par le Président de l'Assemblée générale, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de MY World et de l'appel mondial des jeunes, le deuxième au Groupe de travail ouvert, le troisième aux moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et le quatrième au cadre de suivi et d'examen.
20. Lors de ce bilan, le Président de l'Assemblée générale a exhorté les États Membres et les autres parties prenantes à faire preuve d'audace et de pragmatisme dans leur réflexion sur ce qui pourrait constituer un programme de développement pour l'après-2015 axé sur l'élimination de la pauvreté, véritablement inclusif et centré sur l'humain, et a rappelé aux représentants que le programme ne devait pas se limiter à un débat d'idées mais prôner l'action.
21. Pendant la réunion, le Secrétaire général a identifié trois priorités restantes : 1) coordonner un effort ultime pour réaliser les OMD ; 2) s'entendre sur un nouveau programme de développement fondé sur l'héritage des OMD et lancer ce programme et 3) travailler avec les États Membres pour qu'ils tiennent leur promesse de parvenir à un accord universel pertinent sur le changement climatique d'ici fin 2015.
22. Tous les orateurs principaux ont exhorté les États Membres à ne pas manquer cette occasion historique de façonner notre futur partagé en veillant à ce que le programme soit inclusif, réponde aux besoins des populations marginalisées, et des jeunes en particulier, et contienne un cadre de responsabilisation ainsi que des

⁶ Événement de haut niveau, synthèse des principaux messages, 9-10 juin 2014. Disponible ici : http://www.un.org/en/ga/president/68/pdf/sts/Summary_of_the_Key_Messages-HRROL.pdf

méthodes de suivi et de communication de l'information robustes. Plusieurs orateurs ont mis les États Membres en garde contre le danger d'accepter un programme pour l'« avenir que nous pouvons avoir » et insisté sur l'importance d'adopter un programme qui nous mènera vers l'« avenir que nous voulons ». Les participants ont rappelé à l'Assemblée que l'incapacité des Nations Unies à mettre en œuvre des accords avait été pardonnée par le passé mais qu'à l'avenir, le monde n'accepterait pas un système des Nations Unies incapable de se mettre d'accord sur une vision partagée.

23. Le Président de la 69^{ème} Assemblée générale a fait part de son intention d'organiser une autre série d'événements de haut niveau et de débats thématiques sur le programme pour l'après-2015, y compris sur les moyens de mise en œuvre (février 2015), la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (mars 2015).
24. Dans le cadre des *consultations « MY World »*, plus de cinq millions de personnes de 194 pays ont à ce jour participé à l'enquête. Les votants sont invités à choisir, pour eux et leur famille, six priorités parmi seize portant sur des thèmes comme les OMD existants, la durabilité, la sécurité, la gouvernance et la transparence. Comme en juillet 2014, lorsque deux millions de votants avaient été comptabilisés, « un meilleur système de santé » continue d'occuper la deuxième place dans les priorités pour le programme de développement pour l'après-2015, toute juste derrière une « bonne éducation ».
25. Les réponses recueillies peuvent être consultées en ligne où elles sont filtrées par sexe, tranche d'âge, pays et niveau d'éducation. « Un meilleur système de santé » occupe la première place chez les plus de 61 ans dans les pays ayant un indice de développement humain moyen ou faible, de même que dans les tranches d'âge 46-60 ans et plus de 61 ans sur le continent africain.
26. *Les chefs d'État et de gouvernement africains* réunis à l'occasion du vingt-troisième Sommet de l'Union africaine du 20 au 27 juin 2014 à Malabo, en Guinée Équatoriale, se sont vu présenter un rapport d'experts de l'Observatoire du sida en Afrique (AWA) dont ils ont pris note. S'appuyant sur les bases jetées par la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, les recommandations du rapport suggèrent notamment de donner la priorité au sida, à la tuberculose et au paludisme dans le programme de développement pour l'après-2015 et de souligner la nécessité de la poursuite d'un soutien international dans un esprit de responsabilité partagée et de solidarité mondiale, tout en développant des solutions en vue de financements nationaux innovants pour la santé. Le rapport appelle les États Membres à mettre en œuvre des ripostes aux trois maladies fondées sur les droits, en ciblant en priorité les communautés marginalisées.
27. *Le Groupe consultatif d'experts indépendants sur une révolution des données pour le développement durable du Secrétaire général des Nations Unies*, créé en août 2014 et réunissant 24 experts issus de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire, de gouvernements et d'organisations internationales, est chargé de rédiger un rapport présentant des recommandations concrètes pour mener une révolution des données pour le développement durable de façon à renforcer la responsabilisation aux niveaux mondial, régional et national, entre autres. Ce rapport devrait alimenter le rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies sur

le programme de développement pour l'après-2015. Ce groupe a organisé une consultation publique en ligne sur le rapport provisoire dans plusieurs domaines, notamment la promotion de données ouvertes et accessibles, la mesure des progrès vers les objectifs de développement durable (ODD) et la maîtrise du *big data* et des nouvelles technologies. Il poursuivra ses travaux en 2015.

28. *La troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement* aura lieu à Addis Abeba (Éthiopie) du 13 au 16 juillet 2015 et étudiera comment la finance mondiale devrait être organisée, réformée et dirigée pour soutenir les ODD. Ses conclusions auront une influence importante sur les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et devraient inclure des engagements liés au financement du développement, public et privé, national et international, notamment l'aide publique au développement, le rôle des financements privés et mixtes, du commerce, des technologies, du renforcement des capacités et d'autres moyens de mise en œuvre non financiers, ainsi que des environnements politiques favorables.
29. Il est indispensable que cette conférence soit un succès pour que les ODD puissent être adoptés en septembre 2015 et que la 21^{ème} Conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Paris en décembre 2015 aboutisse à des résultats concrets.
30. Depuis sa création en août 2012, le *Réseau des solutions pour le développement durable* contribue de diverses manières à l'élaboration du programme pour l'après-2015. Il y a quelques mois, il a publié une analyse coûts/avantages sommaire du projet de proposition du GTO et soutient actuellement les travaux sur le financement du développement durable.
31. Le 22 septembre 2014, le Réseau a organisé une réunion sur le financement pour le développement durable. Rassemblant des dirigeants des secteurs public et privé du monde entier, des représentants d'organisations internationales, d'agences gouvernementales, de sociétés d'investissement et d'organismes de réglementation, cette réunion avait pour objectif d'identifier les prochaines étapes préparatoires de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement.
32. La réunion a identifié des défis majeurs ayant trait à la façon d'encourager et de mobiliser des financements, tant publics (budgets nationaux et aide publique au développement) que privés (nationaux et internationaux), à une échelle adaptée et dans la bonne direction. Elle est parvenue à la conclusion qu'il fallait continuer à travailler en s'appuyant sur le rapport du Comité d'experts intergouvernementaux sur le financement du développement durable et que le Réseau des solutions pour le développement durable poursuivrait ses travaux jusqu'en juillet 2015 afin d'identifier comment les recommandations du Comité peuvent être mises en œuvre aux niveaux international, régional, national et local.
33. *Le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies*, sous l'impulsion du Secrétaire général des Nations Unies, mène une action à l'échelle du système des Nations Unies pour s'assurer que celui-ci est « adapté à l'objectif visé », à savoir réaliser le programme de développement pour l'après-2015. L'objectif est de maximiser l'avantage comparatif du système pour tirer pleinement parti des connaissances spécialisées et de l'expérience des organisations afin de fournir des

conseils et un soutien intégrés et pointus en matière de politiques, quel que soit le contexte du pays. Cela suppose de renforcer la fonction publique internationale, de repenser les modèles économiques, d'améliorer les mécanismes de collaboration et de responsabilisation, de lier les fonctions normatives et opérationnelles et de prendre en considération les conséquences institutionnelles, financières et de gouvernance.

34. Les trois mécanismes de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat, à savoir le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sont à l'œuvre et font un travail considérable. Lors de sa réunion de mai 2014, le Conseil a approuvé cinq éléments interconnectés qui peuvent selon lui servir d'ancrage au développement durable dans tous les contextes — universalité, intégration, égalité, droits de l'homme et nécessité d'une révolution des données — et a évalué la capacité du système des Nations Unies à produire des résultats dans le contexte de ce nouveau programme. Suite à cela, le Secrétaire général a demandé aux membres du Conseil de rendre compte des mesures spécifiques que leurs organisations étaient prêtes à prendre à l'appui d'une approche à l'échelle du système cohérente et coordonnée qui permettra à ce dernier de contribuer à un programme de développement porteur de transformations.
35. Une réunion conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion a été organisée en octobre 2014 pour donner suite au séminaire du Conseil des chefs de secrétariat de mai 2014, et aux réponses des responsables de ces comités adressées au Secrétaire général. Ces comités ont identifié des actions spécifiques que les institutions des Nations Unies devront mener ensemble pour apporter les changements qui permettront d'adapter le système à l'objectif visé. Dans le même esprit, le GNUD a organisé un séminaire sur une vision d'avenir qui a identifié un ensemble de recommandations que ses responsables pourraient faire au Conseil des chefs de secrétariat pour introduire les changements requis. Lors de la préparation de ce séminaire, le GNUD a lancé la première phase d'un exercice de cartographie visant à identifier les domaines de travail, les capacités collectives, les dépenses et l'empreinte globale actuels du système des Nations Unies pour le développement. Les discussions sur l'adaptation à l'objectif visé menées à ce jour ont notamment mis l'accent sur la multisectoralité, des partenariats plus larges, notamment avec le secteur privé et la société civile, des alliances autour d'enjeux spécifiques et des approches fondées sur des éléments probants et sur les droits. Elles reflètent les orientations et l'expérience du Programme commun (les *pages 13 et 14* fournissent plus d'informations sur l'implication du Programme commun dans ces discussions).
36. Les résultats des discussions du Comité de haut niveau sur les programmes, du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUD seront étudiés pendant la réunion du Conseil des chefs de secrétariat de novembre 2014. Le Conseil commencera à élaborer un plan pour aider le système des Nations Unies à opérer les changements qu'impose la transition et faire de lui un partenaire compétent des États Membres au sein du nouveau cadre de développement. Les résultats des discussions du Conseil des chefs de secrétariat et de ses mécanismes sur l'adaptation du système des Nations Unies à l'objectif visé alimentent directement le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015.

Points de consensus et de désaccord dans le débat sur l'après-2015

37. Un large consensus se dégage en faveur d'un programme qui aurait pour objectif principal l'élimination de la pauvreté et s'appuierait de façon équilibrée sur les trois piliers du développement durable. Mais au vu de la multitude et de la diversité des processus, événements et commentateurs du débat sur l'après-2015, l'existence de divergences d'opinion et de points de désaccord n'est pas une surprise. Tout le monde s'accorde à reconnaître que les OMD qui n'ont pas été atteints devraient figurer dans le programme et que les nouveaux objectifs devraient être applicables à tous les pays. En outre, il apparaît de plus en plus évident que le programme s'articulera autour d'un certain nombre de thèmes essentiels comme l'éducation, la santé et l'environnement.
38. Le processus menant à l'adoption du Rapport du GTO donne des indications sur les contours de l'accord et sur les points de controverse entre les États Membres, qui portent notamment sur les moyens de mise en œuvre, des responsabilités communes mais différenciées, le commerce et les engagements concernant le changement climatique.
39. Concernant la santé, un objectif large à la mesure d'un programme de santé à l'échelle mondiale en expansion rapide, veillant à assurer vie en bonne santé et bien-être, tel que le proposent le GTO, le Réseau des solutions pour le développement durable et le Groupe de haut niveau, bénéficie d'un large soutien. La santé et les droits sexuels et procréatifs restent un sujet très controversé. Si le rapport du Groupe de haut niveau les soutenait pleinement dans l'objectif qu'il propose pour la santé, la proposition du GTO et le rapport du Réseau des solutions pour le développement durable plaident pour la santé sexuelle et procréative mais sans inclure explicitement la santé et les droits sexuels et procréatifs.

Analyse plus fine de la proposition du Groupe de travail ouvert

40. Adopté par acclamation après de longues négociations et accueilli favorablement par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Rapport du GTO témoigne de l'engagement des États Membres, soutenus par le système des Nations Unies, la société civile et le milieu universitaire, à se mettre d'accord sur une proposition pour le programme pour l'après-2015. Il a été élaboré à travers un large processus consultatif ayant impliqué de nombreuses réunions et consultations ouvertes et s'est efforcé d'appréhender des enjeux dont la portée et la complexité vont bien au-delà de celles des questions abordées par les OMD.
41. Cette proposition est souvent perçue comme un cadre de qualité et précis cherchant à appréhender la diversité et la complexité des défis auxquels la communauté internationale est confrontée, mais fait aussi l'objet de critiques à plusieurs niveaux, révélatrices d'inquiétudes. Essentiellement, certains se demandent si un cadre de cette taille est viable, si les objectifs et les cibles ne sont pas trop ambitieux ou utopiques dans certains cas et si, dans d'autres cas, ils ne fragilisent pas des accords existants à la formulation ou aux cibles plus audacieuses. Ceux qui émettent ces critiques craignent qu'en couvrant des questions aussi variées, le programme pour l'après-2015 ne se disperse et exige un niveau de capacités exceptionnellement élevé et irréaliste. Ils demandent une simplification et une

consolidation du programme proposé, pour le renforcer et faciliter sa communication et sa mise en œuvre. Le G77, entre autres, est d'avis qu'il ne faut pas rouvrir un dialogue approfondi ni réduire le nombre d'objectifs.

42. Si un programme centré sur l'élimination de la pauvreté et le développement durable bénéficie d'un large soutien, des cibles spécifiques comme celles sur les sociétés pacifiques, la bonne gouvernance et le changement climatique ne font pas l'unanimité. La façon dont le Rapport du GTO traite un certain nombre de questions qui sont au cœur de la riposte au sida a fait l'objet de débats et de critiques évoqués ci-après.

Santé et VIH dans la proposition du Groupe de travail ouvert

43. Sous l'objectif 3, « Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges », neuf cibles concrètes élargissent la portée du programme pour la santé mondiale par rapport aux OMD, avec l'ajout de thèmes comme les maladies non transmissibles, les accidents de la route, la consommation de substances toxiques et les problèmes de santé dus à la contamination de l'environnement. Atteindre ces cibles exigera une action collaborative multisectorielle au-delà du secteur des services de santé. La cible 3.3 est libellée comme suit : « d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ».
44. D'une manière générale, la société civile a bien accueilli la cible 3.3 et plaide pour que la « fin de l'épidémie de sida » soit incluse dans le programme final.

Droits de l'homme et égalité des sexes

45. Le Rapport du GTO mentionne la place centrale des droits de l'homme, à plusieurs reprises pour le développement durable et une fois dans l'objectif en matière d'éducation. La proposition fait référence explicitement aux normes et aux accords relatifs aux droits de l'homme dans son appel pour un monde « juste et équitable pour tous » qui profite à tous « sans distinction », et aborde aussi les thèmes de la gouvernance démocratique, de la responsabilisation et des partenariats. L'objectif lié au changement climatique évoque les « collectivités marginalisées » mais il n'est pas fait mention des populations marginalisées ni des populations clés telles qu'elles sont définies dans le cadre de la riposte au sida.
46. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁷ a accueilli favorablement la proposition du GTO, jugeant qu'elle constitue une véritable avancée par rapport aux OMD et qu'elle couvre un programme plus large et plus soucieux des droits de l'homme.
47. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme précise toutefois que les objectifs et les cibles ne vont pas assez loin dans plusieurs domaines. Il souligne que les références aux droits de l'homme devraient être plus explicites et

⁷ Haut-Commissariat aux droits de l'homme, « Human rights assessment of the OWG Outcome Document », 2014 (document provisoire, *en cours de rédaction*).

que les cibles ne devraient pas être qualifiées par le « droit national » mais cohérentes avec le droit international. L'adaptation des cibles au niveau national doit être réalisée à travers des processus clairs, transparents et participatifs, dans le respect de principes communs et internationaux. Dans l'objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre, la cohérence des politiques doit être définie comme la « cohérence avec le droit international », telle que définie dans le cadre de la conférence Rio+20.

48. Le Groupe sur les droits de l'homme dans l'après-2015 (*Post-2015 Human Rights Caucus*)⁸ a souligné que le programme devait combattre davantage la stigmatisation et la discrimination, en s'alignant totalement sur les normes internationales et en reconnaissant les déterminants structurels que sont l'inégalité et la discrimination. De même, le Groupe de travail de la société civile sur le sida dans le programme de l'après-2015 a insisté sur la nécessité pour le programme d'apporter une réponse adaptée à la stigmatisation, la discrimination et les violations des droits de l'homme liées au statut VIH, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.
49. L'inclusion d'un objectif distinct sur l'égalité des sexes est bien accueillie par de nombreux commentateurs mais le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Groupe sur les droits de l'homme dans l'après-2015 et le Groupe majeur Femmes⁹ ont bien souligné que le programme pour l'après-2015 devait aller plus loin pour obtenir un soutien plus complet des droits humains des femmes et des filles. Selon le Groupe majeur Femmes, l'égalité des sexes doit être généralisée et intégrée à tous les autres objectifs et cibles. Cela inclut la reconnaissance du rôle des femmes dans l'agriculture, l'environnement, les processus de paix et l'accès à la justice¹⁰, ainsi que l'élaboration d'indicateurs tenant compte des disparités entre hommes et femmes pour toutes les cibles¹¹.
50. Des préoccupations ont été exprimées, d'un point de vue de santé publique, concernant la formulation de la cible 3.5 sur l'« abus de stupéfiants ». Plusieurs groupes ont encouragé la communauté internationale à adopter une démarche de santé publique fondée sur des éléments probants pour la réduction des risques chez les consommateurs de drogues injectables, comme le décrivent les directives de l'ONUSIDA sur ce thème, et ont proposé que toute cible associée approuvée dans le contexte de l'après-2015 soit cohérente avec cette démarche.

⁸ Créé en 2013, ce groupe est co-animé par le Centre pour les droits économiques et sociaux, l'Association pour les droits de la femme et le développement et Amnesty International. C'est une coalition mondiale d'organisations œuvrant pour le développement et l'environnement, d'organisations syndicales, d'organisations féministes et de promotion des droits de l'homme dont l'objectif est d'élaborer une feuille de route pour placer les droits de l'homme au cœur du programme de développement pour l'après-2015.

⁹ Le Groupe majeur Femmes a été créé à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, lors duquel les gouvernements ont reconnu que les femmes constituaient l'un des neuf groupes de la société importants pour réaliser le développement durable. Ce groupe à composition non limitée a vocation à faciliter la participation des femmes aux processus de développement des Nations Unies.

¹⁰ Groupe majeur Femmes, « 8 Red Flags », 21 juillet 2014. Disponible ici :

https://www.globalpolicy.org/images/pdfs/images/pdfs/Womens_Major_Group_OWG_FINALSTATEMENT_21July.pdf

¹¹ Post-2015 Human Rights Caucus, 29 septembre 2014. Disponible ici :

<http://cesr.org/downloads/HRsCaucusReflections-Post2015-Sept2014.pdf>

Déterminants sociaux, économiques et politiques de la santé

51. Certains groupes de la société civile engagés dans la riposte au sida ont accueilli favorablement la mention d'une assurance santé pour chacun dans le Rapport du GTO mais soulignent que l'objectif en matière de santé doit être plus ambitieux et s'attaquer aux déterminants sociaux et politiques du VIH et de la santé. L'Alliance internationale contre le VIH/sida, par exemple, fait remarquer que la couverture sanitaire universelle doit s'inscrire dans un ensemble de mesures pour s'attaquer aux déterminants, « la prestation de services de santé et les financements ne pouvant suffire à améliorer les résultats en matière de santé »¹². Des critiques font valoir que les inégalités structurelles et la violence qui rendent vulnérables aux problèmes de santé doivent être prises en considération et les obstacles spécifiques reconnus pour « donner les moyens de vivre une vie saine [et promouvoir le bien-être] » (objectif 3)]. Selon eux, les déterminants structurels de la santé, y compris des déterminants transnationaux comme les dispositions de l'accord sur les ADPIC, doivent être reconnus comme des facteurs clés qui ont un impact sur les résultats en matière de santé.

Santé et droits sexuels et procréatifs

52. Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et l'intégration de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux constitue la cible 3.7 du Rapport du GTO, et « faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de santé sexuelle et procréative et de procréation » figure sous l'objectif 5 sur l'égalité des sexes.

53. Les groupes de la société civile ont bien accueilli la nécessité de tenir compte de ces questions si l'on veut que le programme pour l'après-2015 soit porteur de transformations en promouvant les droits de l'homme et en suscitant un développement durable. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a attiré l'attention sur le fait que les engagements relatifs à la santé et aux droits sexuels et procréatifs n'étaient pas pleinement pris en considération dans la proposition, et souligné que les références au « Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et au Programme d'action de Beijing » de 1994 et de 1995 dans la cible 5.6 traitant de la santé sexuelle et procréative sous l'objectif sur l'égalité des sexes réduisaient la portée de la proposition.

Les jeunes et la santé dans le débat sur l'après-2015

54. Les jeunes participent activement au débat sur tous les aspects du programme de développement pour l'après-2015 – du changement climatique au plaidoyer pour des engagements plus résolus concernant l'éducation et l'emploi. La jeunesse et les jeunes sont mentionnés dans le Rapport du GTO, dans les cibles concernant l'emploi, l'éducation et le changement climatique – mais pas en relation avec la

¹² Alliance internationale contre le VIH/sida, « Health in the post-2015 Development Framework », 2014. Disponible ici : http://www.aidsalliance.org/assets/000/000/819/Health_in_the_post-2015_Development_Framework_original.pdf?1407230086

santé, la santé et les droits sexuels et procréatifs ni avec le VIH. Cette section se concentre sur la santé, domaine dans lequel les organisations de jeunes appellent à mettre davantage l'accent sur la santé et les droits sexuels et procréatifs, en prenant en considération les déterminants sociaux et politiques de la santé et en reconnaissant les obstacles à l'accès aux soins de santé que rencontrent les groupes vulnérables et marginalisés comme des priorités dans le cadre pour l'après-2015.

55. Une analyse, par la Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine (IFMSA), de treize déclarations clés de jeunes et documents de résultats de réunions de jeunes en relation avec le programme pour l'après-2015 a permis d'identifier les principales priorités des jeunes en matière de santé, ainsi que plusieurs domaines dans lesquels le Rapport du GTO est perçu comme n'allant pas assez loin.
56. En plus des principales priorités énoncées ci-dessus, les organisations de jeunes soulignent l'importance d'une réelle implication des jeunes et exigent leur participation pleine et entière à la conception et à la mise en œuvre des programmes et des politiques de santé. Elles insistent sur la nécessité d'investissements accrus en faveur de la promotion de la santé et dans les programmes de prévention pour les jeunes, axés en particulier sur la réduction des risques et sur le plaidoyer pour d'autres recherches sur les bénéfices de l'implication des jeunes et des services adaptés aux jeunes, l'élimination des pratiques néfastes et la collecte de données ventilées par âge et par sexe afin de renforcer le cadre pour l'après-2015 pour les jeunes. Enfin, de nombreuses organisations de jeunes soulignent la nécessité d'inclure des indicateurs spécifiques aux jeunes dans un grand nombre des objectifs, la ventilation par âge ne permettant pas toujours d'identifier les problèmes spécifiques au développement durable pour les jeunes.

Prochaine étape : finaliser le programme de développement pour l'après-2015

57. À ce jour, les principales étapes à venir sont la publication du rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies (prévue début décembre 2014), puis la Conférence sur le financement pour le développement (juillet 2015, Addis Abeba) et les négociations des États Membres en 2015 pour élaborer le programme devant être approuvé lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement prévu à New York du 21 au 23 septembre 2015. Ces étapes sont présentées dans le calendrier de l'annexe 1.
58. Le Président de l'Assemblée générale a demandé aux représentants permanents du Kenya et de l'Irlande d'organiser conjointement le processus de négociation sur l'après-2015, entre maintenant et le Sommet de septembre 2015, en s'appuyant sur les travaux des représentants permanents du Danemark et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée relatifs aux modalités de ce sommet.
59. Le Sommet devrait être coprésidé par les chefs d'État ou de gouvernement des pays des présidents sortants et entrants de l'Assemblée générale (c'est-à-dire ceux des 69^{ème} et 70^{ème} sessions), et les chefs d'État ou de gouvernement de tous les autres États Membres seront encouragés à participer à cet événement. Il est également prévu, pour parvenir à un programme de développement pour l'après-2015 inclusif et centré sur l'humain, que toutes les parties prenantes pertinentes, notamment les

institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les parlementaires, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé, s'investissent à la fois avant et pendant le Sommet.

Engagement et initiatives de l'ONUSIDA dans les discussions sur l'après-2015

60. Reconnaissant l'engagement poussé du Programme commun dans le processus d'élaboration du programme pour l'après-2015 à travers divers mécanismes, cette section se concentre essentiellement sur l'engagement du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le débat et fait le point sur les principales initiatives menées par le Secrétariat.

Soutien de la société civile

ACT! 2015 : une initiative globale menée par des jeunes et soutenue par l'ONUSIDA

61. En novembre 2013, l'ONUSIDA et le PACT, projet collaboratif qui réunit 25 organisations dirigées par des jeunes et au service des jeunes, ont lancé ACT! 2015, une initiative visant à susciter un mouvement chez les jeunes à l'échelle globale pour parvenir à un cadre de développement pour l'après-2015 qui s'engage :

- à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 et
- à réaliser l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et procréatifs ainsi qu'aux services de réduction des risques.

62. Lors de la première phase de l'initiative ACT! 2015, 199 dialogues communautaires ont été organisés et les principales priorités des communautés concernant les jeunes, le VIH, la santé et les droits sexuels et procréatifs et la réduction des risques ont été identifiées. La deuxième phase est en cours et bénéficie du soutien du gouvernement du Japon. Les activités de plaidoyer prioritaires suivantes ont été identifiées lors de l'analyse des rapports rendant compte des dialogues communautaires :

1. assurer l'accès universel aux droits et services en matière de santé sexuelle et procréative, notamment l'intensification à grande échelle du conseil et du dépistage du VIH, de la mise à disposition de préservatifs et de l'accès au traitement ;
2. transformer les normes sociales liées au genre et à la sexualité pour permettre aux jeunes d'accéder à des informations adaptées concernant leur santé sexuelle et procréative et à une éducation sexuelle complète ;
3. susciter la volonté politique d'investir dans l'information et les services, notamment dans la réduction des risques, auprès des jeunes séropositifs des populations clés ;
4. tenir compte des réalités auxquelles les jeunes sont confrontés, de leurs connaissances et de leurs besoins pour façonner une politique et un programme à travers une participation effective des jeunes à la riposte au sida ;
5. mener des actions concrètes pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les jeunes vivant avec le VIH dans leur

communauté, dans les structures de soins de santé et éducatives et sur leur lieu de travail.

63. Pendant la deuxième phase, un kit ACT! 2015 pour une stratégie de plaidoyer nationale a été lancé ; dix pays prioritaires (Afrique du Sud, Algérie, Bulgarie, Kenya, Mexique, Nigeria, Philippines, Thaïlande, Zambie et Zimbabwe) et les organisations partenaires ont été choisis ; toutes ces organisations ont reçu des subventions de démarrage ; des réunions fédératrices ont été organisées dans les dix pays ; plus de 160 organisations de jeunes impliquées au niveau national ont identifié les priorités et trois ateliers régionaux de formation de formateurs au plaidoyer ACT! 2015 ont été organisés (en Afrique orientale et australe, en Europe orientale-Asie centrale et dans le Pacifique) et un autre est en cours en Amérique latine. Dix autres pays ont rejoint l'initiative et bénéficient du soutien des équipes d'appui aux régions et des bureaux de pays de l'ONUSIDA et/ou de l'UNFPA.
64. Pendant la semaine qui a précédé la 69^{ème} Assemblée générale des Nations Unies et ses événements de haut niveau, une réunion de coordination globale rassemblant les points focaux nationaux du PACT et d'ACT! 2015 s'est tenue à New York. Cette rencontre stratégique a permis aux alliances nationales pour la jeunesse d'échanger leurs expériences avant la mise en œuvre concrète de leurs stratégies de plaidoyer. Elle se voulait une occasion de faire le point sur les feuilles de route de plaidoyer national, de développer les compétences de plaidoyer et de lobbying des points focaux nationaux et des membres du PACT en vue d'influencer les missions des États Membres à New York, et de concevoir une campagne de plaidoyer mondiale pour faire participer les jeunes et les organisations de jeunes à l'initiative ACT! 2015.
65. La réunion s'est conclue par des échanges de vues dans la perspective de la troisième phase qui durera de janvier à septembre 2015, avec des efforts accrus pour rassembler les acteurs du secteur de la jeunesse autour de mouvements de lutte contre le VIH, pour la santé et les droits sexuels et procréatifs et pour la justice sociale, notamment une journée d'action. La nécessité d'une campagne mondiale adaptable aux contextes et s'adressant à tous les jeunes, en particulier ceux qui ne souhaitent pas s'investir dans le lobbying auprès des gouvernements mais qui peuvent participer à une action simple pour afficher leur soutien aux objectifs d'ACT! 2015, a fait consensus. La planification de cette phase finale est en cours.
66. Les jeunes font aussi entendre leur voix lors des réunions de haut niveau déterminantes pour l'après-2015. Par exemple, un représentant désigné du PACT également membre de Y+, un réseau mondial de jeunes vivant avec le VIH, prendra la parole lors d'un dialogue continental de haut niveau sur la fin du sida d'ici à 2030 organisé en novembre 2014 à Addis Abeba, qui vise à faire dialoguer des responsables de haut niveau, des leaders d'opinion, des décideurs et d'autres parties prenantes pour éclairer l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route à l'échelle du continent africain pour mettre fin au sida d'ici à 2030.

Soutien de l'ONUSIDA à la Coalition mondiale sur les femmes et le sida

67. L'ONUSIDA continue de soutenir de femmes et de lutte contre le VIH à positionner la question du genre dans le cadre pour l'après-2015. En collaboration avec ses

partenaires, la Coalition a plaidé et mobilisé un soutien en faveur d'un objectif distinct sur l'égalité des sexes et de l'intégration de la question du genre dans l'ensemble du programme de développement pour l'après-2015. Cette démarche est cohérente avec la stratégie de l'ONUSIDA dont les droits de l'homme et l'égalité des sexes sont l'un des piliers, et appelle également à la tolérance zéro à l'égard de la violence sexiste.

68. La Coalition a contacté des défenseurs des droits des femmes et de l'égalité des sexes pour qu'ils soutiennent un engagement à mettre fin à l'épidémie de sida, y compris en se rapprochant du Groupe majeur Femmes. L'ONUSIDA aide la Coalition à partager efficacement l'information sur l'après-2015 et à mener des activités de plaidoyer sur la question du genre et du VIH par l'intermédiaire de plates-formes en ligne, notamment via le site Web de la Coalition et Facebook. Le Secrétariat a aidé la Coalition à développer ses ressources, par exemple en fournissant des présentations et des informations actualisées sur le processus aux défenseurs travaillant sur la question du genre et du VIH.

Soutien de l'ONUSIDA au Groupe de travail de la société civile sur le sida dans le programme de développement pour l'après-2015

69. L'ONUSIDA continue de soutenir les travaux du Groupe de travail de la société civile sur le sida dans le programme de développement pour l'après-2015 créé à l'initiative du Conseil international des ONG de lutte contre le sida (ICASO).
70. S'appuyant sur une réunion de planification stratégique organisée en mai 2014, l'ONUSIDA a aidé l'ICASO à organiser des événements lors de la 20^{ème} Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Melbourne en juillet 2014, et à animer un événement en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2014 pour mettre en évidence les difficultés que rencontrent les jeunes vivant avec le VIH.
71. Le Secrétariat dialogue régulièrement avec ce Groupe de travail, notamment au moyen de contacts bihebdomadaires avec un groupe de la société civile étendu pour planifier le plaidoyer et convenir de messages liés à l'après-2015. Une lettre d'information mensuelle tient les partenaires de la société civile au courant des derniers développements, événements et réflexions sur les questions liées à l'après-2015.
72. À partir de ce dialogue, l'ONUSIDA et le Groupe de travail de la société civile sur le sida dans le programme de développement pour l'après-2015 ont élaboré des messages sur l'objectif de santé proposé par le GTO mais aussi sur le sida, les droits de l'homme, la question du genre, la santé et les droits sexuels et procréatifs et les populations clés, en relation avec le programme de développement pour l'après-2015. Ces messages, fruits d'un processus itératif et consultatif impliquant des apports des deux parties, ont plus tard été adoptés par le Groupe de travail et utilisés par le personnel des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l'ONUSIDA pour ses activités de plaidoyer.
73. En septembre et octobre 2014, le Groupe de travail de la société civile sur le sida dans le programme de développement pour l'après-2015 a également remis au Secrétaire général des Nations Unies des lettres où il soutient l'inclusion de la

formulation « mettre fin à l'épidémie de sida » dans le rapport du GTO et insiste sur l'importance critique, pour la riposte au sida, d'inclure une formulation du type « toucher les plus vulnérables d'abord ». Pour mettre fin à l'épidémie de sida, le Groupe préconise que le programme final comporte des cibles et des indicateurs qui « mesurent la pleine réalisation des droits humains, de la santé et des droits sexuels et procréatifs », ainsi qu'un indicateur sur l'« accès à des médicaments vitaux ».

74. Le Groupe souligne que garantir la santé et les droits sexuels et procréatifs sera essentiel pour atteindre nombre des cibles du programme pour l'après-2015, notamment réduire la mortalité maternelle, lutter contre l'inégalité entre les sexes, réduire les nouvelles infections à VIH et améliorer l'accès au traitement.

Engagement avec les organisations confessionnelles

75. Beaucoup d'organisations confessionnelles participent activement au débat sur l'après-2015. Plusieurs consultations internationales, régionales et nationales organisées en collaboration avec l'ONUSIDA et l'UNFPA ont eu lieu ces derniers mois.
76. Profitant de l'élan suscité par l'appel à l'action consécutif à la Consultation sur le thème Vaincre le VIH dans les milieux sociaux conservateurs organisée à Vienne, des responsables de plusieurs groupes religieux se sont réunis à Addis Abeba à l'occasion d'une consultation sur le positionnement du sida dans le programme de développement pour l'après-2015. Ils ont lancé un appel pressant au gouvernement éthiopien et à la communauté internationale pour qu'un engagement à mettre fin au sida figure dans le programme de développement pour l'après-2015^[1].
77. En septembre 2014, des chefs religieux se sont réunis pour la première fois en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies pour débattre de thèmes essentiels comme la stigmatisation, la discrimination, la violence, les droits de l'homme et les soins de santé, lors d'une consultation soutenue par l'ONUSIDA et l'UNFPA. Ils ont lancé un vibrant appel à l'action en faveur de la santé et des droits sexuels et procréatifs, fondé sur leur foi et leurs traditions. L'appel reconnaît la responsabilité des croyants dans la « protection de la dignité et des droits humains de toutes et tous à travers nos actions, nos paroles et nos programmes respectifs » et explique que ceux-ci ne devraient pas se cacher derrière la religion pour fuir les questions délicates :

- « *Aucun(e) fille, garçon, femme ou homme ne devrait être maltraité(e), violé(e) ou tué(e) en notre nom... Personne ne devrait se voir refuser l'accès à des services de santé de base en notre nom. Aucun enfant ou adolescent ne devrait se voir refuser l'accès à des connaissances ou à des soins sur son propre corps en notre nom. Personne ne devrait être privé de ses droits humains en notre nom.* »
- « *Nous constatons tout particulièrement l'importance de prévenir les discriminations, les violences et les pratiques néfastes fondées sur le genre ;*

^[1] Consultation des chefs religieux éthiopiens, « Positioning AIDS in the Post 2015 Agenda », juillet 2014. Disponible ici : http://www.et.one.un.org/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=167&Itemid=494

faire respecter l'équité de genre ; garantir le fait que chaque grossesse est désirée et que chaque naissance est sûre ; fournir une éducation à la sexualité adaptée à l'âge ; promouvoir l'éducation, la participation et la santé des jeunes et des adolescents ; prévenir, traiter et soigner les personnes atteintes par l'infection à VIH/sida ; soutenir la planification familiale ; et respecter le corps humain. »

Leadership de l'ONUSIDA aux niveaux mondial, régional et national

78. Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA a demandé à l'ensemble des bureaux de pays et des équipes d'appui aux régions de l'ONUSIDA d'organiser, dans leur pays ou région, des consultations sur le sida dans le cadre du débat sur l'après-2015. Ces bureaux et équipes ont rendu compte des mesures stratégiques que l'ONUSIDA prend actuellement aux niveaux régional et national pour participer de manière constructive aux discussions sur l'après-2015, notamment en organisant, en négociant et en développant de nouveaux partenariats, en impliquant la société civile et les jeunes, en utilisant divers points d'entrée pour plaider en faveur de la lutte contre le sida dans le débat sur l'après-2015 et en rapprochant les capitales et les missions à New York.
79. En Iran, par exemple, le bureau de pays de l'ONUSIDA a organisé des réunions avec des imams et d'autres chefs religieux en vue d'obtenir un soutien accru des décideurs pour faire figurer la question du sida dans le programme de développement pour l'après-2015. En Algérie, le Secrétariat travaille avec l'UNFPA et l'UNICEF à la mise en œuvre de l'initiative ACT!2015, y compris par la fourniture d'une assistance technique à six ONG afin d'identifier les possibilités pour chacune de mener des activités de plaidoyer avec les parties prenantes, pour que la parole des jeunes soit prise en compte dans les processus de prise de décisions, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation qui les concernent directement.
80. En Afrique orientale et australe, l'équipe d'appui aux régions a profité d'une réunion de « recyclage » qui réunissait plus de cent participants, dont des partenaires régionaux, des directeurs de comités nationaux de lutte contre le sida, des représentants de ministères de la santé, de la société civile et des experts, pour les sensibiliser à la position de l'ONUSIDA concernant l'après-2015. Ces participants se sont engagés à travailler avec l'ONUSIDA pour promouvoir l'engagement déclaré du Conseil de coordination du Programme de mettre fin à l'épidémie de sida.
81. Désireux d'améliorer la communication entre les capitales et New York, le bureau d'appui aux régions pour les Caraïbes a régulièrement organisé des réunions pour neuf pays de la région, conviant à chaque fois des représentants de leur mission aux Nations Unies à New York, des ministères des affaires étrangères et de la santé et un acteur de la société civile pour discuter du programme du secteur social dans le débat sur l'après-2015. Un bulletin trimestriel est envoyé aux missions des Nations Unies de la région Caraïbes pour les tenir informées des développements importants dans la région.

Conférence sur le sida 2014 de Melbourne

82. L'un des messages de la 20^{ème} Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Melbourne (Australie) du 20 au 25 juillet 2014, à savoir que nous ne pourrons

mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 que si personne n'est laissé pour compte, témoigne de l'importance accordée par la Conférence au programme pour l'après-2015. La Déclaration de Melbourne souligne en effet que mettre fin au sida n'est possible que si nous surmontons les obstacles de la criminalisation, de la stigmatisation et de la discrimination qui restent les principaux moteurs de l'épidémie.

83. Lors d'une réunion consacrée à la fin de l'épidémie chez les adolescents, des adolescents et des jeunes, de hauts responsables gouvernementaux, des donateurs, des chercheurs et des prestataires de services pour les jeunes ont réfléchi à des moyens ambitieux mais efficaces pour mieux protéger ce groupe très exposé, et Michel Sidibé a annoncé la création d'une initiative conjointe de l'ONUSIDA et de l'UNICEF, appelée « Tous inclus ». Cette initiative vise à garantir que les adolescents vivant avec le VIH et affectés par ce virus ne sont pas laissés de côté. L'objectif est d'en faire un mouvement mondial pour combler les lacunes en matière de prévention et de traitement, qui se concentrera sur les 25 pays représentant 90 % des décès liés au sida et 85 % des nouvelles infections chez les adolescents.
84. Pendant un symposium de haut niveau consacré au programme pour l'après-2015, Michel Sidibé a indiqué que la conférence pourrait bien lancer un « mouvement de Melbourne » et enclencher une dynamique mondiale pour mettre fin à l'épidémie de sida. Cet événement rassemblait des responsables d'agences internationales, notamment Mark Dybul, le Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, des représentants de la société civile et des dirigeants politiques comme l'ancien Président du Botswana Festus Mogae, et les participants ont appelé de leurs vœux un leadership politique renouvelé et une société civile mobilisée pour que, en l'espace d'une génération, le sida ne représente plus un risque important, ni pour une population, ni pour un pays.
85. La conférence a permis d'établir que malgré les remarquables progrès obtenus, si nous voulons mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, l'après-2015 devra être marqué par une meilleure prise en compte des déterminants sociaux, économiques et politiques du VIH. Les lois punitives, la stigmatisation et la discrimination font partie des principaux obstacles identifiés qui empêchent de contrôler l'épidémie. Répondre aux besoins des adolescents et des populations clés plus exposés au risque d'infection a été identifié comme essentiel pour une riposte efficace au sida, de même que le ciblage par les programmes des zones géographiques où les nouvelles infections à VIH sont les plus nombreuses.
86. La 21^{ème} Conférence internationale sur le sida sera organisée à Durban (Afrique du Sud) en 2016.

69^{ème} Assemblée générale des Nations Unies : Accélérer : Mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030

87. Tenant compte du fait que 30 pays seulement enregistrent plus de 80 % des nouvelles infections à VIH chaque année et que, dans ces pays, l'épidémie est souvent concentrée dans de grandes villes, certains districts et des zones localisées, la stratégie d'accélération préconise un effort concerté pour combler les

insuffisances de l'accès au traitement et à la prévention du VIH en touchant les populations les plus exposées au risque dans ces pays.

88. Pour que le Conseil de l'ONUSIDA puisse tenir son engagement de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, cette initiative fixe des étapes clés de traitement à atteindre d'ici à 2020. Les cibles de traitement 90-90-90 permettraient à 90 % des personnes vivant avec le VIH de connaître leur statut sérologique, à 90 % des personnes qui connaissent leur statut d'accéder au traitement du VIH et à 90 % des personnes sous traitement d'avoir une charge virale indétectable d'ici à 2020.
89. Ces cibles ont été bien accueillies par les dirigeants mondiaux rassemblés à l'occasion de l'événement de haut niveau *Accélérer : mettre fin au sida d'ici à 2030* co-organisé par les Présidents du Ghana et de la Suisse en collaboration avec l'ONUSIDA le 25 septembre 2014, en marge de la 69^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Des dirigeants mondiaux, notamment les Présidents du Ghana, de l'Afrique du Sud et de la Suisse et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, aux côtés de la société civile représentée par la Présidente de la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH, ont convenu qu'il était possible de mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, que cet objectif devait figurer au cœur du programme de développement pour l'après-2015 et que les cibles fixées pour 2020 pouvaient constituer autant d'étapes clés vers cet objectif.
90. Si elle est pleinement mise en œuvre, la stratégie d'accélération évitera 18 millions de nouvelles infections à VIH et 11 millions de décès d'ici à 2030. Elle permettra de réduire dans des proportions énormes le montant des investissements nécessaires pour la riposte au sida au-delà de 2020. Toutefois, les modélisations de l'ONUSIDA montrent que si les cibles pour 2020 ne sont atteintes qu'en 2030, les coûts continueront de grimper.
91. Un processus consultatif est en place pour définir des cibles tout aussi ambitieuses et mobilisatrices à atteindre d'ici à 2020 pour prévenir le VIH et éliminer la discrimination.

Participation du Secrétariat aux processus techniques globaux

92. L'Équipe spéciale interinstitutions du système des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015 a été instituée par le Secrétaire général des Nations Unies pour soutenir la préparation à l'échelle du système du programme de développement pour l'après-2015, en consultation avec toutes les parties prenantes, notamment les États Membres, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Elle rassemble plus de 60 entités et agences des Nations Unies et organisations internationales. En tant que membres de cette équipe, le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA ont alimenté le futur rapport de synthèse du Secrétaire général en rédigeant des commentaires écrits et en participant à des séminaires à New York et à Genève. Le Secrétariat a constaté avec plaisir que nombre des éléments qu'il jugeait essentiels à la réussite du programme pour l'après-2015 étaient mis en avant dans les remarques des participants et dans la synthèse des réponses aux questionnaires communiqués avant les séminaires.

93. Le Secrétariat et de nombreux Coparrainants sont aussi des membres actifs de l'Équipe d'appui technique inter institutions de l'Assemblée générale des Nations Unies (précédemment rattachée au GTO) dont ils soutiennent les travaux visant à fournir à l'Assemblée générale et aux États Membres des données techniques pour les négociations et la prise de décisions.

Participation aux discussions sur l'adaptation des Nations Unies à l'objectif visé

94. Toutes les agences du Programme commun participent aux processus et aux délibérations concernant l'adaptation du système des Nations Unies à l'objectif visé, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement du Conseil des chefs de secrétariat. Le Secrétariat et tous les Coparrainants de l'ONUSIDA ont répondu à la demande du Secrétaire général des Nations Unies de rendre compte des actions spécifiques que leurs organisations étaient prêtes à prendre pour adapter le système des Nations Unies de sorte qu'il puisse contribuer à un programme de développement futur porteur de transformations. La communication du Secrétariat de l'ONUSIDA présentait le Programme commun comme un exemple concret de réponse collaborative et multisectorielle à un problème complexe, particulièrement centrée sur les résultats au niveau des pays. Par exemple, le Secrétariat souhaite continuer à mener la collecte de données ventilées la plus complète possible sur l'épidémie de VIH et les tendances de la riposte. Cela impliquera de recourir à des méthodes innovantes, notamment en collectant des données au niveau infranational, en mettant l'accent sur les villes, les zones sensibles et les populations les plus exposées au risque, et avec plus de données disponibles en temps réel grâce à l'utilisation de nouvelles technologies comme l'externalisation ouverte (*crowdsourcing*).

95. Rappelant que le Conseil reconnaissait la valeur des leçons tirées de l'approche unique du Programme commun, la communication du Secrétariat mettait aussi l'accent sur la résolution de juillet 2013 du Conseil économique et social sur le Programme commun qui cite l'ONUSIDA comme un exemple pertinent dont les Nations Unies pourraient s'inspirer pour renforcer la cohérence stratégique, la coordination et l'accent mis sur les résultats et au niveau des pays après 2015.

96. Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et tous les responsables exécutifs des organismes coparrainants participent aux discussions du Conseil des chefs de secrétariat concernant l'adaptation des Nations Unies à l'objectif visé. En outre, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA est aussi vice-président du Comité de haut niveau sur la gestion et le Programme commun participe à un haut niveau aux mécanismes et aux réseaux du Conseil des chefs de secrétariat qui débattent des questions et des stratégies d'adaptation à l'objectif visé.

97. Les questions sur lesquelles le Programme commun a déjà concentré ses efforts et acquis de l'expérience — entre autres le besoin de multisectoralité, des partenariats plus larges, notamment avec le secteur privé et la société civile, des alliances autour d'enjeux spécifiques et des approches fondées sur des éléments probants et sur les droits — étaient au cœur de toutes les discussions sur l'adaptation du système des Nations Unies à l'objectif visé. Les concepts défendus par l'ONUSIDA, notamment les partenariats multisectoriels, les mécanismes de programmation et de responsabilisation communes, la gouvernance et la mise en œuvre de programmes

inclusives, la responsabilité partagée et la solidarité mondiale, les méthodes d'investissement et les nouveaux modèles économiques qui préparent le personnel des Nations Unies de demain, figurent aussi dans les documents relatifs à l'adaptation à l'objectif visé à l'échelle du système.

Commission ONUSIDA/Lancet

98. Suite à la deuxième réunion de la *Commission ONUSIDA-Lancet : Vaincre le sida – Une avancée pour la santé dans le monde* qui s'est tenue à Londres en février 2014, un petit groupe de commissaires conduit par le professeur Peter Piot, le Co-président de la Commission, s'est réuni pour rédiger son rapport, avec le soutien de l'ONUSIDA.
99. Ce rapport devrait être lancé au premier trimestre 2015 à Londres. Le moment choisi pour le lancement est jugé stratégique pour informer et influencer les États Membres qui négocieront alors le programme de développement pour l'après-2015.

CONCLUSION ET POINTS DE DÉCISION

100. Nous entrons dans la dernière phase du processus d'élaboration du programme pour l'après-2015 et les États Membres comme le Programme commun doivent jouer un rôle moteur dans un débat sur l'après-2015 qui rassemble énormément de participants, pour veiller à ce que la lutte contre le sida occupe une place adéquate et importante au sein d'un programme plus large pour la justice sociale.
101. Mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030 exige un programme de développement pour l'après-2015 qui ne laisse personne pour compte. Entre ambition et réalisme, nous devons concevoir un cadre inspirant et une approche pragmatique, et produire des résultats mesurables. Guidé par la vision de la riposte mondiale au sida et par sa stratégie 2011-2015, l'ONUSIDA préconise depuis le début que le programme pour l'après-2015 repose sur un engagement en faveur de l'équité et de l'universalité, et qu'il soit ancré dans le respect, la promotion et la protection des droits humains pour toutes les personnes, indépendamment de leur origine ou de ce qu'elles sont.
102. Le programme devrait s'appuyer sur les bases déjà posées en incorporant les OMD qui n'ont pas été atteints. À l'instar des OMD, les nouveaux objectifs doivent être mobilisateurs et axés sur les résultats pour inspirer l'action. De plus, le programme doit mettre les personnes au centre du développement, en particulier les populations vulnérables et marginalisées actuellement laissées pour compte. Dans le cas de la riposte au sida, cela inclut les personnes vivant avec le VIH et celles vivant avec la tuberculose, les adolescentes et les jeunes femmes, les détenus, les migrants, les consommateurs de drogues injectables, les professionnel(le)s du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres, les enfants et les femmes enceintes vivant avec le VIH, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes de 50 ans et plus. S'appuyant sur un engagement en faveur des droits de l'homme et de l'équité, le programme pour l'après-2015 devrait donner la priorité à des actions ciblant les déterminants politiques, économiques et sociaux qui contribuent aux problèmes de santé, à la pauvreté et au VIH. Des approches visant à faire évoluer favorablement

les inégalités de genre comme les transferts en espèces et la lutte contre la violence entre partenaires intimes peuvent réduire la vulnérabilité au VIH tandis que l'implication des hommes et des garçons a un impact sur les normes liées au genre et sur le recours aux services. Nous n'atteindrons jamais l'objectif zéro sans un programme qui garantit l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et procréatifs ainsi qu'à une éducation sexuelle complète ; transforme les normes liées au genre ; combat les pratiques socioculturelles néfastes ; adopte une approche de la réduction des risques fondée sur des éléments probants et présente les données des indicateurs ventilées par âge, sexe, population clé et niveau de revenu pour mesurer la progression en direction d'une démarche inclusive qui ne laisse personne de côté.

103. Les défis que décrit le Rapport du GTO, notamment le vaste programme pour la santé, exigent des réponses multisectorielles et une collaboration à l'échelle globale. L'épidémie d'Ebola en cours a concentré l'attention du monde entier sur la santé mondiale et la sécurité sanitaire. Le débat sur l'après-2015 a souligné que nous avons besoin non seulement d'un objectif bien formulé, de cibles et d'indicateurs pour la santé, mais aussi de rester concentrés sur l'élaboration de moyens de mise en œuvre porteurs de transformations, y compris de réformes institutionnelles. Faute de méthodes idoines, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs. La riposte mondiale au sida et l'ONUSIDA peuvent apporter leur expérience des actions intersectorielles et des partenariats pluripartites autour d'enjeux spécifiques. De même qu'ils ont servi la riposte au sida, les principes d'équité, d'action collective et de partenariat devraient étayer le programme de développement pour l'après-2015.
104. La responsabilité du programme ne doit pas incomber aux seuls gouvernements, ce qui implique d'élargir et de renforcer les partenariats avec le secteur privé et la société civile, et en particulier avec les jeunes. Les mécanismes de responsabilité inclusifs doivent être renforcés pour favoriser une large participation et l'appropriation lors de la mise en œuvre et du suivi du programme pour l'après-2015.
105. Nombreux sont ceux qui ont critiqué le Rapport du GTO en raison du nombre élevé de cibles qu'il contient et de la portée du cadre proposé. Certains préconisent de mieux hiérarchiser les priorités et d'« alléger » le cadre. Cependant, rationaliser le programme fait courir le risque de perdre des cibles et des effets de synergie importants. Dans ce contexte, un effort coordonné des États Membres et du Programme commun est nécessaire pour veiller à ce que la question du sida ne soit pas marginalisée car cela constituerait un sérieux revers pour la riposte mondiale et une occasion manquée de faire progresser les droits de l'homme, l'équité, l'égalité des sexes et la justice sociale.
106. Une dynamique s'enclenche pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 – et le présent Conseil s'est engagé dans cette voie avec audace en juillet 2014. En s'appuyant sur les formulations adoptées dans la résolution E/RES/2013/11 du Conseil économique et social et par le Conseil de l'ONUSIDA lors de ses réunions de 2013 et de juillet 2014 qui leur fournissent une base solide, les États Membres et le Programme commun sont invités à accélérer et intensifier leurs efforts pour qu'une place adéquate et importante soit donnée à la lutte contre le sida dans le programme pour l'après-2015, dans le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

Étant donné l'importance, pour le développement durable, d'une robuste riposte au sida, le Conseil de coordination du Programme est invité à :

107. *prendre note* du rapport ;
108. *réaffirmer* son engagement à mettre fin à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030, comme convenu lors de sa 34^{ème} réunion et donc à *accueillir favorablement* le Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, son objectif 3, « Donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges », et en particulier la cible 3.3, « d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme... » ;
109. *encourager* les États Membres à promouvoir les décisions du Conseil de coordination du Programme allant dans ce sens afin qu'elles soient pleinement prises en compte dans le document final sur le programme de développement pour l'après-2015 ;
110. *reconnaître* qu'il n'est possible de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 que si personne n'est laissé pour compte et en conséquence *encourager* les États Membres à plaider en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015 porteur de transformations, inclusif et ambitieux, ancré dans le respect, la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme pour tous ;
111. *reconnaître* la nécessité d'analyser et d'évaluer plus avant la capacité des Nations Unies à relever les défis de l'après-2015 et *mettre l'accent sur* la valeur de l'expérience du Programme commun à cet égard, en particulier concernant la collaboration multisectorielle et les partenariats autour d'enjeux spécifiques associant les États Membres, le système international et la société civile ;
112. *reconnaître* que le Programme commun constitue une plate-forme commune et utile pour la responsabilisation, s'agissant de mettre fin à l'épidémie de sida, et que son modèle de gouvernance inclusif, en particulier la participation de la société civile et des populations les plus touchées, peut être considéré comme pertinent pour tenir d'autres engagements de l'après-2015.

[Annexe à suivre]

